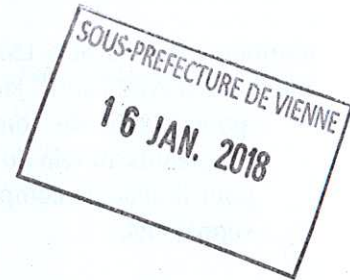


CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 janvier 2018



Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération dans le syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR))

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les structures extérieures dont elle est membre.

Le SyGR a pour compétence la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI, bloc de compétence n°1) et les compétences du grand cycle de l'eau, complémentaire à la GEMAPI (bloc de compétence n°2). Les compétences du SyGR s'exercent sur le périmètre géographique rhodanien du bassin versant du Gier. Le syndicat a modifié ses statuts au 1^{er} janvier 2018 pour prendre la compétence GEMAPI.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu était membre de ce syndicat pour le bloc de compétence n°2 « hors GEMAPI » par représentation-substitution des communes de Trèves, Longues, Echallas, Saint Romain en Gier, Les Haies. La CCRC a par ailleurs approuvé la modification

des statuts du SyGR au 1^{er} janvier 2018 afin d'adhérer également à la compétence « GEMAPI » au 1^{er} janvier 2018.

Vienne Condrieu Agglomération intervient donc en lieu et place de la CCRC au sein de ce syndicat.

Conformément à l'article L5711-3 du CGCT et aux statuts du SyRG dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle Agglomération dispose :

- pour le bloc de compétence n°1 « GEMAPI » de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du comité syndical du syndicat.
- pour le bloc de compétence n°2 « hors GEMAPI » de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-21-II, L 5711-1, L 5711-3, L 5212-6 et L5211-7 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2017-90 du 6 novembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de communes de la Région de Condrieu décidant l'adhésion de la CCRC au SyGR pour la compétence GEMAPI (bloc de compétence n°1) au 1^{er} janvier 2018, et le maintien de l'adhésion de la CCRC au SyGR pour le bloc de compétence n°2, « hors GEMAPI » par représentation-substitution des 5 communes de Trèves, Longues, Echallas, Saint Romain en Gier, Les Haies ; et approuvant les statuts du SyGR.

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts en vigueur du SyGR au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SyGR est fixée comme suit :

Pour le bloc de compétence n°1 GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Virginie OSTOJIC	Vincent MOREL
Gérard LAMBERT	Fernand FURST

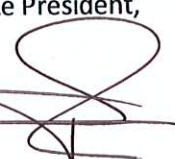
Pour le bloc de compétence n°2 HORS GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Fernand FURST	André PRIVAS
François CHAVAS	Thierry SALLANDRE
Didier TESTE	Joël BALLAS
Virginie OSTOJIC	Joseph SOTGIU
Vincent MOREL	Annick GUICHARD

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018
 Le Président certifie que la présente délibération
 et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme
 Le Président,


 Thierry KOVACS



Faint, illegible text or markings, possibly a date or reference number, located in the lower-right area of the page.